



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France



RSM Ouest
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
France

Manitou BF S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2020
Manitou BF S.A.
430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Ce rapport contient 53 pages
Référence : GC-211-25



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 NANTES Cedex 3
France



RSM Ouest
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
France

Manitou BF S.A.

Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Capital social : € 39 668 399

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Manitou BF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Manitou BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 11.1 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 21 millions d'euros au 31 décembre 2020, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou dangereux est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit car elle comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés en raison de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement de la population soumise à garantie ou devant faire l'objet d'une campagne de rappel et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et ainsi que ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 11.1 aux comptes consolidés.

Évaluation des provisions pour litiges - Litige pour contrefaçon

Risque identifié

Le groupe Manitou a été assigné en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) en France, au Royaume-Uni puis en Italie, pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes consolidés. Les demandes devant le tribunal français s'élevaient initialement à 20 millions d'euros à parfaire et à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie. En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF, en France et au Royaume Uni, en contrefaçon sur un troisième brevet, puis en Italie en 2019.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2020 et la société JCB a porté son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros en 2019. Le tribunal judiciaire de Paris, en date du 26 février 2021, a condamné Manitou à verser à JCB la somme de 150 000€ concernant l'assignation relative aux deux premiers brevets. Ce montant ayant été comptabilisé au 31 décembre 2020 en sus des frais de procédure relatifs à ce litige déjà comptabilisés.

Concernant l'assignation relative au troisième brevet en France et les assignations relatives aux autres procédures restant en cours dans les autres pays, le groupe Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière fiable du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes. Le Groupe a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2020 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- Prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer la provision comptabilisée (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes ;
- Analyser les éléments de documentation des demandes des parties adverses et des éléments de défense de la société ;
- Apprécier, le cas échéant, la substance des jugements rendus par les Tribunaux ;
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans la note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Manitou BF S.A. par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM dans la 31^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 16 avril 2021

KPMG S.A.

Saint-Herblain, le 16 avril 2021

RSM Ouest

Gwenaël Chedaleux
Associé

Vincent Broyé
Associé

Jean-Michel Picaud
Associé

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	Note 5.2.1	2 093 577	1 585 105
Coût des biens et services vendus	Note 5.2.2	-1 747 509	-1 336 314
Frais de recherche & développement	Note 5.2.3	-27 732	-24 520
Frais commerciaux, marketing & service	Note 5.2.4	-113 504	-89 879
Frais administratifs	Note 5.2.4	-61 170	-51 958
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5.2.5	4 946	2 907
Résultat opérationnel courant		148 608	85 342
Produits et charges opérationnels non courants	Note 5.2.6	-2 534	-10 561
Résultat opérationnel		146 074	74 781
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		2 192	1 683
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE		148 265	76 464
Produits financiers		37 617	37 418
Charges financières		-45 144	-48 733
Résultat financier	Note 13.2.1	-7 527	-11 315
Résultat avant impôts		140 738	65 149
Impôts	Note 12	-44 982	-24 851
Résultat net		95 757	40 298
Part du groupe		95 625	39 583
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		132	715

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		2019	2020
Résultat net part du groupe	Note 10.2	2,50	1,03
Résultat net dilué par action	Note 10.2	2,50	1,03

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Résultat de la période		95 757	40 298
Éléments recyclables du résultat global			
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		131	219
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		6 861	-23 200
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		-2 715	2 227
Éléments non recyclables du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		-2 282	-169
Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		1 995	-20 923
Résultat global de la période		97 752	19 374
Dont part revenant au groupe		97 417	19 103
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		335	271

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL SONT PRÉSENTÉS APRÈS EFFET D'IMPÔTS LIÉS.
LES EFFETS FISCAUX SE VENTILENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Éléments recyclables du résultat global		1 180	-1 191
Éléments non recyclables du résultat global		342	156
Total effets fiscaux		1 522	-1 035

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Montant net au 31 décembre 2020
Écart d'acquisition	Note 7	288	288
Immobilisations incorporelles	Note 7	54 705	56 879
Immobilisations corporelles	Note 7	211 593	212 663
Droit d'utilisation des actifs loués	Note 8	16 461	15 785
Titres mis en équivalence	Note 14	16 986	18 277
Créances de financement des ventes	Note 13.1.2	7 738	6 699
Autres actifs non courants	Note 9.3 et 13.1.2	11 346	11 766
Impôts différés actif	Note 12	17 581	14 829
Actifs non courants		336 698	337 186
Stocks et en-cours	Note 9.1	589 745	450 867
Créances clients nettes	Note 9.2	380 438	300 034
Impôts sur les résultats	Note 12.1	7 990	13 777
Autres actifs courants	Note 9.3 et 13.1.2 et 13.1.2	47 536	48 256
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13.1.2	22 333	120 721
Actifs courants		1 048 043	933 656
Actifs non courants destinés à la vente		0	0
Total actif		1 384 741	1 270 842

PASSIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Montant net au 31 décembre 2020
Capital social	Note 10	39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 714	-23 799
Réserves et résultats nets - part du groupe		596 779	597 042
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		658 831	659 009
Participations ne donnant pas le contrôle		5 815	6 780
Capitaux propres		664 646	665 789
Provisions non courantes	Note 11.1	48 862	47 157
Dettes financières non courantes	Note 13.1.3	149 726	145 089
Dettes locatives non courantes	Note 8.2	12 269	12 105
Autres passifs non courants	Note 9.4	3 088	2 130
Impôts différés passifs	Note 12	1 751	2 841
Passifs non courants		215 696	209 323
Provisions courantes	Note 11.1	18 964	20 403
Dettes financières courantes	Note 13.1.3	64 722	17 375
Dettes locatives courantes	Note 8.2	5 602	4 806
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9.4	253 446	215 887
Impôts sur les résultats	Note 12	4 087	1 139
Autres passifs courants	Note 9.4	157 579	136 120
Passifs courants		504 399	395 730
Total passif		1 384 741	1 270 842

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Total des capitaux propres		
						Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2018	39 668	46 098	1 723	-24 018	533 503	592 389	4 585	596 974
Effet des applications de nouvelles normes					-1 003	-999	-3	-1 003
Au 1er janvier 2019	39 668	46 098	1 723	-24 018	532 501	591 390	4 582	595 971
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			6 861		-4 866	1 792	203	1 995
Résultat net					95 757	95 625	132	95 757
Résultat global	0	0	6 861	0	90 891	97 417	335	97 752
Charges liées aux plans d'options								0
Dividendes distribués					-30 162	-30 039	-123	-30 162
Actions propres				304	-304	-0		-0
Augmentation de capital								0
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées			-437		609	-15	187	172
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires					-8	-119	111	-8
Engagements d'achat de titres de minoritaires					723		723	723
Autres					197	197		197
Au 31 décembre 2019	39 668	46 098	8 148	-23 714	594 447	658 831	5 815	664 646
Effet des applications de nouvelles normes								0
Au 1er janvier 2020	39 668	46 098	8 148	-23 714	594 447	658 831	5 815	664 646
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			-23 200		2 277	-20 479	-444	-20 923
Résultat net					40 298	39 583	715	40 298
Résultat global	0	0	-23 200	0	42 575	19 103	271	19 374
Charges liées aux plans d'options								
Dividendes distribués					-19 443	-19 417	-25	-19 443
Actions propres				-85	18	-67		-67
Augmentation de capital								
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées								
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires								
Engagements d'achat de titres de minoritaires					719		719	719
Autres					560	560		560
Au 31 décembre 2020	39 668	46 098	-15 052	-23 799	618 876	659 009	6 780	665 789

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat de l'exercice		95 757	40 298
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		1 375	-1 683
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels		46 022	53 077
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		3 829	1 184
Charges d'impôts (exigibles et différés)		44 982	24 851
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		135	437
Capacité d'autofinancement		192 100	118 165
Impôts versés		-48 265	-30 876
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 9	-56 134	146 443
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-21 060	-12 180
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		66 641	221 552
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-20 864	-18 330
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-50 243	-28 117
Variation des fournisseurs d'immobilisations		2 761	-3 593
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		882	-37
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		-2 668	0
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		-25	-197
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement		-70 157	-50 275
Augmentation de capital		171	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-30 162	-19 442
Acquisitions d'actions propres (nettes de cession)		0	0
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		0	0
Variation des autres actifs et passifs financiers	Note 13.1.3	32 430	-20 424
Remboursement des dettes locatives	Note 13.1.3	-5 178	-5 600
Autres	Note 13.1.3	1 098	-512
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		-1 641	-45 977
Variation de la trésorerie nette		-5 157	125 300
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		-609	-4 997
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		769	-485
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		-4 997	119 818

7.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant « le groupe Manitou »), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 4 mars 2021.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2020 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.1.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2019.

Les normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2020, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

NOTE 1.1.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2020 n'ont pas été adoptées par le groupe.

NOTE 1.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 7),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 11),
- avantages du personnel (cf. note 6),
- valorisation des instruments financiers (cf. note 13.2.2),
- actifs d'impôts différés (cf. note 12),
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 8).

Les produits et les charges liés à l'épidémie de Covid-19 sont comptabilisés en produits et charges opérationnels courants, à l'exception des produits et charges qui sont habituellement comptabilisés en résultat non courant conformément aux principes comptables appliqués antérieurement.

Pour les impacts de la Covid-19, voir note 4.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

	Note
Crise Covid-19	Note 4
Évolution du litige JCB	Note 11.2



PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrées globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société,
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20 % des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (coentreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

À l'exception de Manitou Group Finance et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquise sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post-acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture),
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composantes distinctes des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 3.1 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2020

Le groupe n'a enregistré aucun changement sur la période.

EXERCICE 2019

Société	Pays	Date d'opération	% de contrôle au 31 décembre	
			2018	2019
ACQUISITION				
Mawsley Machinery Ltd.	UK	Octobre	0 %	85 %
CESSION				
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Chine	Mars	0 % ⁽¹⁾	0 %

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2018, les titres de la société Hangzhou Manitou Machinery Equipment étaient classés sur la ligne « Actifs destinés à être cédés ».

L'impact de ces opérations n'est pas significatif sur les états financiers des exercices 2019 et 2020.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	6	5
Sociétés distributrices	24	25
SOUS-TOTAL	30	30
Autres sociétés	5	5
TOTAL	35	35
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	37	37

NOTE 4 CRISE COVID-19

La propagation de la Covid-19 à l'échelle mondiale a eu un impact sur les ventes du groupe, en baisse de 24 %, en 2020 et sur ses capacités de production, ainsi que sur sa rentabilité avec un résultat opérationnel courant en recul de 43 %.

ARRÊT DE LA PRODUCTION

Dès le mois de mars, le groupe a mis en place des mesures sanitaires d'urgence et a décidé la fermeture des sites de production en France, en Italie et en Inde. Aux États-Unis, les activités de production ont été maintenues sur l'ensemble de la période.

Les activités de pièces de rechange et de services ont été maintenues et les activités de distribution se sont poursuivies au ralenti.

Ces arrêts de production ont été accompagnés, dès que cela était possible, par la mise en place d'activité partielle, notamment en France et en Italie. Le groupe a également généralisé le télétravail.

À partir de mi-avril, après la réorganisation des processus en fonction des contraintes sanitaires, la production a repris progressivement en France et en Italie.

Depuis le mois de mai, l'ensemble des sites a repris la production. Pour les fonctions supports, l'activité partielle a été maintenue en France jusqu'en septembre pour s'adapter à la baisse du marché.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME « RÉSILIENCE »

Pour faire face à cette crise et à la baisse d'activité, le groupe a mis en place le plan « Résilience ».

Ce plan est basé sur quatre piliers :

- la sécurité des opérateurs et la remise en marche des opérations, avec le déploiement de nouvelles normes de sécurité et l'adaptation de nos processus afin de livrer les clients du groupe,
- l'activité, avec l'adaptation des livraisons et du carnet de commandes, l'objectif de servir les demandes urgentes et les marchés agricoles et les industriels, et la recherche de marchés et commandes complémentaires,
- la trésorerie, avec la sécurisation des financements, la réduction des investissements et des projets,
- la réduction des coûts pour s'adapter aux volumes de ventes et de production, avec un plan de baisse des frais généraux et des frais de personnel. Ainsi, le groupe a mis en place des mesures d'activité partielle et des plans de départ de salariés aux États-Unis, en Inde et en Afrique du Sud.

EFFETS DE LA COVID-19 SUR LA PERFORMANCE DU GROUPE

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le plan d'économies mis en place dès le début de la crise a permis de réduire de 32,4 millions d'euros les frais de personnel et de 27,3 millions d'euros les frais généraux, soit une économie totale de 59,7 millions d'euros par rapport à 2019 (dont 8,1 millions d'euros sur les frais directs et 51,6 millions d'euros sur les frais indirects).

Les économies de frais de personnel intègrent les impacts de la mise en œuvre de mesures d'activité partielle en France et de mesures similaires dans les autres pays, dès que cela était possible. Ainsi, le groupe a reçu des aides pour 9,1 millions d'euros et a bénéficié d'exonérations de charges sociales à hauteur de 6,6 millions d'euros. Ces économies comprennent également une réduction de coûts de 1,2 million d'euros liée à la mise en place de régimes d'inactivité spéciaux, en particulier aux États-Unis (« Furlough »).

Au 31 décembre 2020, les principaux coûts courants encourus liés à l'épidémie de la Covid-19 s'élevaient à 1,5 million d'euros. Ils correspondent à des frais relatifs à la mise en place des mesures sanitaires et de dons pour accompagner les équipes médicales.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES

Dans le cadre du plan « Résilience », le groupe a mis en place des plans de départ de salariés aux États-Unis, en Inde et en Afrique du Sud. Il a également décidé d'arrêter ses activités de production au Brésil et d'optimiser ses capacités de production aux États-Unis avec la fermeture de ses activités à Waco (Texas), à la fin du mois de mars 2021. La production des chargeuses articulées sera consolidée à Yankton, l'une de ses deux usines du Dakota du Sud. La production des chariots élévateurs sera transférée à Beaupréau, en France. La plateforme d'importation nord-américaine sera concentrée à Baltimore, dans le Maryland.

L'ensemble de ces mesures ont généré des charges opérationnelles non courantes pour 9,0 millions d'euros sur l'année 2020 et une réduction des effectifs de 200 collaborateurs, dont 50 en effectifs directs.

TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

Le 15 avril 2020, le Conseil d'administration avait décidé, du fait des incertitudes liées à la crise sanitaire, de renoncer à la proposition de versement du dividende de 0,78 euro par action qui avait été initialement annoncée lors de la publication des résultats annuels 2019, le 3 mars 2020. Le Conseil avait également mentionné qu'il pourrait, après le 1^{er} octobre 2020 et sous réserve du contexte, réunir une Assemblée générale afin de procéder à une distribution de réserves pour ses actionnaires se substituant aux dividendes.

Conformément à cette approche et au regard de l'évolution de l'activité, le Conseil d'administration de Manitou BF s'est réuni le 9 novembre 2020 pour convoquer une Assemblée générale ordinaire le 21 décembre 2020 qui a statué sur un versement exceptionnel de 0,50 euro par action, prélevé sur les réserves.

Afin de sécuriser son risque de financement et de liquidité, le groupe a tiré une ligne de crédit supplémentaire de 110 millions d'euros en mars 2020 avec une échéance en septembre 2020.

Le groupe a également obtenu des décalages de paiement de taxes de Grande-Bretagne dans le cadre de mesures d'aides liées à l'épidémie de la Covid-19 à hauteur de 1,5 million d'euros.

AUTRES EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

La Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes consolidés 2020 autres que ceux décrits ci-dessus.

En particulier :

- le groupe n'a pas identifié de risque de défaillance majeure parmi ses clients et à ce titre, n'a pas comptabilisé de dépréciations complémentaires significatives pour pertes attendues sur ses créances,
- la valeur et la méthode de valorisation des stocks n'ont pas été remises en cause au 31 décembre 2020,
- la valeur des actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériels industriels, n'est pas remise en cause avec la crise actuelle. Le groupe n'a pas identifié de faits, ni de circonstances qui viendraient remettre en cause la valeur de ces actifs,
- le groupe considère que la Covid-19 n'a pas eu d'incidence sur son exposition aux risques financiers liés aux activités opérationnelles et de financement et sur la gestion de ces risques,
- le groupe n'a, enfin, pas eu recours aux dispositifs de financement garanti ni aux mesures de soutien accordés par certains États.

NOTE 5 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 5.1 INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 5.1.1 RÉSULTAT PAR DIVISION



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services.

La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) est dédiée en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

La division produits CEP (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

	MHA Material Handling and Access		CEP Compact Equipment Products		S&S Services & Solutions		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<i>en milliers d'euros</i>								
Chiffre d'affaires	1 455 822	1 023 418	328 313	261 580	309 442	300 106	2 093 577	1 585 105
Coût des biens et services vendus	-1 235 507	-881 357	-289 828	-243 804	-222 174	-211 153	-1 747 509	-1 336 314
Marge sur coût des ventes	220 315	142 061	38 485	17 777	87 268	88 954	346 068	248 791
En %	15,1%	13,9%	11,7%	6,8%	28,2%	29,6%	16,5%	15,7%
Frais de recherche et développement	-21 225	-18 793	-6 509	-5 727	2	0	-27 732	-24 520
Frais commerciaux, marketing et service	-48 127	-37 371	-17 257	-10 959	-48 120	-41 548	-113 504	-89 879
Frais administratifs	-35 423	-30 144	-16 175	-12 215	-9 573	-9 598	-61 170	-51 958
Autres produits et charges d'exploitation	710	3 179	3 822	-909	414	637	4 946	2 907
Résultat opérationnel courant	116 251	58 931	2 367	-12 034	29 990	38 444	148 608	85 342
En %	8,0%	5,8%	0,7%	-4,6%	9,7%	12,8%	7,1%	5,4%
Produits et charges opérationnels non courants	-2 004	-5 315	-286	-4 835	-244	-411	-2 534	-10 561
Résultat opérationnel	114 247	53 617	2 081	-16 869	29 746	38 033	146 074	74 781
En %	7,9%	5,2%	0,6%	-6,5%	9,6%	12,7%	7,0%	4,7%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	0	0	2 192	1 683	2 192	1 683
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE	114 247	53 617	2 081	-16 869	31 938	39 716	148 265	76 464

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéficiaires, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort

respectivement à 4,25 % en Europe et à 4,87 % aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

NOTE 5.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2019					en M€ et % du total	Chiffre d'affaires 2020				
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL		EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
542,7	664,9	129,4	118,9	1 455,9	MHA	424,7	430,8	87,5	80,5	1 023,4
26%	32%	6%	6%	70%		27%	27%	6%	5%	65%
23,1	45,5	218,9	40,9	328,3	CEP	23,5	46,7	157,1	34,2	261,6
1%	2%	10%	2%	16%		1%	3%	10%	2%	17%
111,1	103,1	54,4	40,8	309,4	S&S	106,7	106,1	51,6	35,7	300,1
5%	5%	3%	2%	15%		7%	7%	3%	2%	19%
676,9	813,5	402,6	200,6	2 093,6	TOTAL	554,9	583,6	296,2	150,3	1 585,1
32%	39%	19%	10%	100%		35%	37%	19%	9%	100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

LES PRINCIPAUX PAYS EN % DE CHIFFRE D'AFFAIRES

	en %	2019	2020
France		21%	22%
États-Unis		15%	15%
Royaume-Uni		9%	7%
Allemagne		6%	6%
Belgique		5%	5%
Italie		5%	6%
Espagne		3%	3%
Pays-Bas		3%	3%
Australie		3%	3%
Russie		3%	3%

NOTE 5.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 5.2.1),
- le coût des biens et services vendus (note 5.2.2),
- les frais de recherche et développement (note 5.2.3),
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 5.2.4),
- les autres produits et charges d'exploitation (note 5.2.5),
- les produits et charges opérationnels non courants (note 5.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

NOTE 5.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES



PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers,
- de pièces de rechange et d'accessoires,
- de location de matériels,
- de prestations de gestion de parc de matériels,
- de prestations diverses (extensions de garanties).

Il figure net :

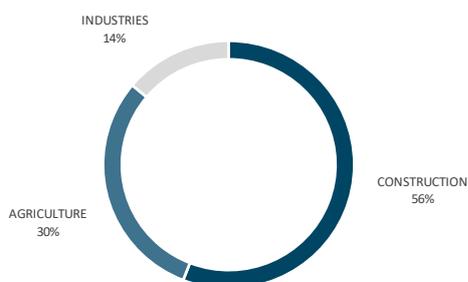
- de la taxe sur la valeur ajoutée,
- des retours de marchandises,
- des rabais et des remises,
- des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
	2019	en %	2020	en %	2019	en %	2020	en %	2019	en %	2020	en %
Europe du Sud	658	32%	536	35%	19	45%	19	43%	677	32%	555	35%
Europe du Nord	804	39%	572	37%	9	23%	12	27%	813	39%	584	37%
Amériques	400	20%	294	19%	2	6%	2	6%	403	19%	296	19%
APAM	190	9%	139	9%	11	27%	11	25%	201	10%	150	9%
TOTAL	2 052	100%	1 542	100%	42	100%	43	100%	2 094	100%	1 585	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc seulement attribuable à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représentant pas plus de 2 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 5.2.2 COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS



PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes, les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

	en milliers d'euros	2019	2020
Achats matières		-1 387 998	-1 024 169
Main d'œuvre directe et indirecte		-203 008	-166 006
Dotations aux amortissements*		-35 926	-40 054
Autres		-120 577	-106 084
Coût des biens et services vendus		-1 747 509	-1 336 314

* dont 2,7M€ d'impacts IFRS 16



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais de personnel affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 7.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'étude et de développement non activés en application des critères cités en note 7.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le crédit d'impôt recherche en France, dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles », est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du crédit d'impôt recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de trois ans. Le crédit d'impôt recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et de développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

	<i>en millions d'euros</i>	2019	2020
Total des dépenses engagées		40 255	35 801
Frais de développement capitalisés		-12 523	-11 281
Total frais de recherche et développement		27 732	24 520

NOTE 5.2.4 FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnel et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance-crédit, coûts des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissements des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions supports (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Charges externes		-59 546	-40 371
Frais de personnel		-93 174	-82 292
Dotations nettes aux amortissements (hors production)*		-8 308	-9 388
Autres**		-13 646	-9 785
Frais commerciaux, marketing et service et frais administratifs		-174 674	-141 836

* dont 2,8 millions d'euros d'impacts IFRS 16

** Concerne essentiellement des commissions

NOTE 5.2.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Cession d'actifs		-245	-492
Autres produits		8 133	5 572
Autres charges		-1 860	-1 023
Dotations nettes aux provisions		-1 082	-1 150
Total autres produits et charges d'exploitation		4 946	2 907

Le résultat de l'année comprend un produit de 3,0 millions d'euros à la suite d'une issue favorable dans le cadre d'un litige sur une taxe environnementale en Russie.

En 2019, les autres produits et autres charges d'exploitation intégraient une indemnité d'assurance de +2,8 millions d'euros à la suite des inondations et de l'arrêt du site de production CEP situé à Madison (USA) et une indemnité commerciale de +0,9 million d'euros pour compenser des coûts à la suite de livraisons tardives de moteurs par l'un de nos fournisseurs aux Etats-Unis.

NOTE 5.2.6 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS



PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES & PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des «Badwill»,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Coûts de personnel liés aux réorganisations		0	-4 360
Impairment d'actifs financiers		0	
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		0	639
Autres produits et charges non récurrents		-2 534	-6 840
Total autres produits et charges d'exploitation		-2 534	-10 561

En 2020, les autres produits et charges non récurrents intègrent principalement des frais de restructuration (9,0 millions) à la suite de la décision d'arrêter les activités de production sur le site de Waco (États-Unis), à des réductions d'effectifs aux États-Unis, en Afrique du Sud, en Inde et France, et de l'arrêt de l'activité de production au Brésil.

En 2019, les autres produits et charges non récurrents étaient composés de coûts relatifs à des projets d'acquisition et des honoraires juridiques liés aux litiges en cours sur des brevets.

NOTE 5.2.7 EBITDA

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Résultat opérationnel		146 074	74 781
Amortissements		46 473	52 174
Perte de valeur		-339	0
EBITDA avec engagements de location		192 207	126 955
Annulation de la charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple		-6 691	-6 655
EBITDA sans engagements de location		185 516	120 300

NOTE 6 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 6.1 EFFECTIFS

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Cadres	1 083	1 110
Agents de maîtrise	68	68
ETD	1 306	1 204
Ouvriers	2 117	1 972
Total	4 574	4 354

NOTE 6.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

	<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Salaires, primes et indemnités*		-201 593	-177 954
Intéressement et participation		-14 456	-7 635
Avantages au personnel		-7 224	-6 100
Charges sociales et taxes sur salaires		-62 037	-58 821
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-285 309	-250 510
Intérim et autres		-36 865	-18 299
Total charges de personnel		-322 174	-268 809

* hors coûts de capitalisation R&D



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements

correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable, des coûts de gestion des actifs.

NOTE 6.3.1 DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pension et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurances, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes.

	États-Unis	États-Unis	Royaume-Uni	France	Italie
	Pension plan b	SERP	Pension	Indemnité de fin de carrière	Traitement de fin de rapport
Description	Plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1er mai 2005 et gelé en termes d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1 % du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22 \$ par année de service.	Plan « non qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales.	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt.	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Combinaison de 60 % en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fondé via un « rabi trust »	Combinaison pour 50 % d'un fonds diversifié, 25 % d'obligations d'État non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

NOTE 6.3.2 ÉVOLUTION

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Royaume-Uni		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
Évolution des salaires	4,00%	4,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	6% ou 9% selon le plan	6% ou 9% selon le plan
Évolution des retraites	n/a	n/a	5,00%	5,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,00%	0,70%	1,90%	1,35%	1,00%	0,70%	3,10%	2,20%	7,00%	6,25%

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

<i>en milliers d'euros</i>	Europe (inc. France)	Royaume-Uni	États-unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)	3 230	1 859	2 177	53	7 318
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)	324		16	10	350

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2020, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2020, publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2020, a eu un impact net d'impôt de + 0,4million d'euros sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,25 % au 31 décembre 2020. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) de + 0,2millions d'euros et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2020 se situent entre 40 et 58 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2020, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2019			31.12.2020		
	France	Royaume-Uni	États- Unis	France	Royaume-Uni	États- Unis
Actions	13%		29%	13%		16%
Obligations	78%	94%	58%	79%	94%	78%
Autres actifs de couverture	9%	6%	13%	8%	6%	7%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2020					
	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	32 543	1 525	16 344	51 556	3 225	105 192
Juste valeur des actifs financiers	3 175		21 511	43 909	1 188	69 783
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-29 368	-1 525	5 167	-7 646	-2 037	-35 409
				Dont :	Provision	-40 586
					Actif	5 177
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2019					
	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	30 036	1 421	15 456	54 635	3 300	104 848
Juste valeur des actifs financiers	3 517		19 845	43 578	1 055	67 994
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-26 519	-1 421	4 389	-11 057	-2 245	-36 853
				Dont :	Provision	-41 264
					Actif	4 411

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20
Engagement										
Début de période	26 311	31 457	15 180	15 456	50 261	54 636	2 993	3 296	94 746	104 845
Coût des services	2 021	2 660			72	121	237	203	2 331	2 984
Coût de l'actualisation	507	337	410	274	2 021	1 614	147	82	3 085	2 307
Prestations payées	-690	-407	-1 247	-876	-4 633	-4 348	-298	-234	-6 869	-5 865
Écarts actuariels reconnus en résultat									0	0
Liquidation/réduction et autres									0	0
Coût des services passés	-165						12		-153	0
Entrée de périmètre									0	0
Pertes (gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	-463	-1 672	-2 689		630	-614	138	20	-2 383	-2 265
Pertes (gains) actuariels - hypothèses financières	3 936	1 693	2 581	2 139	4 929	4 681	150	94	11 596	8 607
Autres coûts			456	197	402	199	-83	-95	774	300
Correction taux de change			765	-847	954	-4 734	-0	-141	1 719	-5 722
Fin de période	31 457	34 068	15 456	16 344	54 636	51 556	3 296	3 225	104 845	105 192
Actifs de couverture										
Début de période	4 052	3 517	18 015	19 845	36 754	43 578	865	1 055	59 686	67 995
Cotisations de l'employeur			570	562	3 933	3 788	105	96	4 608	4 446
Prestations payées	-633	-407	-1 247	-876	-4 287	-4 094	-5	-19	-6 172	-5 395
Rendement attendu des actifs	79	34	488	357	1 527	1 338	15	11	2 108	1 740
Écart rendement attendu / rendement réel du fonds	19	31	1 066	2 714	4 966	3 281	56	27	6 107	6 053
Entrée de périmètre			0		0		0		0	0
Liquidation			0		0		0		0	0
Autres			0		0		19	18	19	18
Correction taux de change			954	-1 093	685	-3 981			1 639	-5 074
Fin de période	3 517	3 175	19 845	21 511	43 578	43 910	1 055	1 188	67 995	69 783
Réconciliation de la provision										
Début de période	-22 259	-27 940	2 835	4 389	-13 507	-11 058	-2 128	-2 241	-35 059	-36 850
Charge de l'année	-2 284	-2 963	-378	-114	-968	-596	-299	-179	-3 929	-3 851
Cotisations employeur	0	0	570	562	3 933	3 788	105	96	4 608	4 446
Prestations payées	57	0	0	0	347	254	293	215	697	469
SORIE	-3 454	10	1 173	575	-593	-787	-232	-87	-3 106	-289
Entrée de périmètre									0	0
Autres							19	18	19	18
Correction taux de change			189	-246	-269	753	0	141	-79	648
Fin de période	-27 940	-30 893	4 389	5 167	-11 058	-7 646	-2 241	-2 037	-36 850	-35 408
							Dont :	Provisions	-41 264	-40 586
								Actif	4 411	5 177

VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 Révisé <i>en milliers d'euros</i>	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20
Ajustements méthodologiques										0
Coût des services	1 856	2 660	0	0	72	121	250	203	2 178	2 984
Coûts de l'actualisation	507	337	410	274	2 021	1 614	147	82	3 085	2 307
Rendement attendu des actifs	-79	-34	-488	-357	-1 527	-1 338	-15	-11	-2 108	-1 740
Reconnaissance des pertes/gains	0	0							0	0
Frais d'administration	0		456	197	402	199	-83	-95	774	300
Charge nette	2 284	2 963	378	114	968	596	299	179	3 929	3 851

NOTE 6.4 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 6.4.1 PLAN OPTION DE SOUSCRIPTION

Il n'existe aucun plan d'options d'actions.

NOTE 6.4.2 ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

Depuis le 1er janvier 2018, le Directeur général bénéficie d'un plan de phantom shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action Manitou pour les exercices de 2018 à 2021. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence.

Au titre de l'exercice 2020, il n'a pas été attribué de phantom shares. (15 500 phantom shares valorisées à 247 000 euros en 2019) sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

NOTE 6.4.3 CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2019	Charges 2020
Plan d'option de souscription		
Phantom shares	247	0
Autres		
Total	247	0

NOTE 6.5 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

<i>en milliers d'euros</i>	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Salaires	156	158			2 602	2 744
Mandats	483	444	1 434	1 093		
Indemnités supplémentaires						210
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes)			443	579	876	878

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre du présent document.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 7.1 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 7.1.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE



PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations) :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits en note 3, « Périmètre de consolidation ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant,
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée,
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé,
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts de personnel affecté aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le groupe sont immobilisés.

Les marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens **amortissables**.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Systèmes d'information complexes – ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

<i>en milliers d'euros</i>	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Montant brut au 31 décembre 2019	72 804	92 072	60 095	28 635	35 386	216 188
Acquisitions	0	11 876	3 640	0	2 814	18 330
Cessions	0	-22	-1 466	0	-165	-1 653
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-2 647	3 419	0	-394	379
Écart de conversion	-6 496	-2 707	-599	-2 415	-2 405	-8 126
Montant brut au 31 décembre 2020	66 308	98 573	65 089	26 220	35 237	225 118
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2019	-72 516	-55 493	-44 490	-28 485	-33 014	-161 483
Dotations	0	-9 743	-4 789	-194	-346	-15 071
Reprises	0	0	1 466	0	67	1 534
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-96	0	0	-96
Écart de conversion	6 496	1 665	463	2 409	2 342	6 879
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2020	-66 020	-63 570	-47 446	-26 270	-30 951	-168 237
Montant net au 31 décembre 2019	288	36 579	15 605	150	2 373	54 705
Montant net au 31 décembre 2020	288	35 002	17 643	-52	4 286	56 879

Les principaux investissements incorporels 2020 concernent les frais de développement pour 11,9 M€, les systèmes d'information pour 3,6 M€ et les autres immobilisations incorporelles pour 2,8 M€.

NOTE 7.1.2 DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italia (ex OMCI)	174	174
Autres	43	43
Total	288	288



PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours.

Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériel, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en cinq postes :

- les terrains,
- les constructions,
- les installations techniques, matériel et outillage,
- les autres immobilisations corporelles,
- les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissement différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements),
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 000 euros), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La

base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans ⁽¹⁾
Aménagement des terrains et des constructions	10 ans ⁽²⁾
Marché industriel	Entre 3 et 7 ans ⁽³⁾
Outillage industriels et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans ⁽⁴⁾
Mobilier de bureau	10 ans

⁽¹⁾ Selon la qualité des bâtiments construits

⁽²⁾ Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien

⁽³⁾ Selon le type de matériel

⁽⁴⁾ Selon le type d'équipement

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de huit ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
<i>en milliers d'euros</i>						
Montant brut au 31 décembre 2019	44 479	179 582	198 946	113 683	17 341	554 031
Acquisitions	504	1 157	4 682	15 944	18 546	40 833
Cessions	-77	-1 271	-1 418	-1 103		-3 870
Variation de périmètre						
Autres	2 104	24 237	7 021	-13 536	-31 790	-11 963
Écart de conversion	-902	-4 003	-4 631	-2 080	-65	-11 679
Montant brut au 31 décembre 2020	46 109	199 702	204 600	112 908	4 033	567 353
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2019	-9 979	-105 160	-163 675	-63 624		-342 438
Dotations	-1 126	-7 507	-12 993	-10 722		-32 348
Reprises	42	1 263	1 581	1 015		3 901
Variation de périmètre						
Autres		2	45	9 210		9 257
Écart de conversion	132	1 787	3 752	1 267		6 938
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2020	-10 931	-109 615	-171 290	-62 853		-354 689
31 décembre 2019	34 500	74 422	35 270	50 059	17 341	211 593
Montant net au 31 décembre 2020	35 178	90 087	33 310	50 055	4 033	212 663

Les investissements réalisés en 2020 s'élèvent à 40,8 millions d'euros contre 72,2 millions d'euros en 2019. Ils comprennent 14,9 millions d'euros de terrains et infrastructures, 9,9 millions d'euros d'outils industriels, 12,2 millions d'euros de matériel de flotte de location et 3,8 millions d'euros d'autres projets.

NOTE 7.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS



PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs de R&D amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur pris en compte par le groupe sont notamment :

- des investissements significativement supérieurs au budget initial,
- un retournement de marché et des performances économiques plus faibles,
- des changements de lois ou normes,
- des évolutions technologiques majeures,
- des décisions d'arrêt de production.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (unité génératrice de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales unités génératrices de trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur cinq ans validés par la Direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDEFINIE

Au 31 décembre 2020, le groupe Manitou ne dispose pas de goodwill significatifs ou d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée significatifs nécessitant des tests de valeur annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE R&D

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs à des actifs de R&D ont été réalisés sur la base de prévision de ventes et de profitabilité. Le taux d'actualisation appliqué est de 10,3 %. Ces tests ont conduit à constater une dépréciation en résultat opérationnel courant de 0,9 million d'euros sur des actifs détenus par MHA et 1,8 million d'euros sur des actifs détenus par CEP. Une baisse

supplémentaire de 10 % du chiffre d'affaires ne générerait pas la comptabilisation d'une dépréciation.

AUTRES ACTIFS

À la suite de l'annonce de la fermeture du site de Waco (États-Unis) et de l'arrêt de la production au Brésil, le groupe a réalisé des impairments sur les actifs corporels des sites concernés. Ces tests ont conduit à la comptabilisation d'une charge d'impairment, en autres charges opérationnelles non courantes, à hauteur de 0,6 million d'euros.

Le groupe n'a pas réalisé de test complémentaire sur les actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériel industriel. Au 31 décembre 2020, la valeur de ces actifs n'a pas été remise en cause avec la crise de la Covid-19.

NOTE 8 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIF DE LOYERS



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non-location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe,
- des contrats de location de véhicules,
- enfin de contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Le compte de résultat est également impacté : au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêts.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000 euros).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

NOTE 8.1 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	Total des droits des actifs loués
Montant brut au 31 décembre 2019	25 288	5 227	962	1 943	33 420
Acquisition	5 128	1 333		146	6 607
Cession	-2 213	-1 665	-534	-226	-4 638
Variation de périmètre					0
Autres		32			33
Écart de conversion	-2 108	-199	-20	-150	-2 477
Montant brut au 31 décembre 2020	26 095	4 728	408	1 713	32 944
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2019	-13 077	-2 524	-589	-768	-16 959
Dotations	-3 320	-1 644	-197	-497	-5 658
Reprise	1 735	1 653	534	226	4 148
Variation de périmètre					0
Autres		-42			-42
Écart de conversion	1 129	133	7	83	1 352
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2020	-13 534	-2 424	-244	-957	-17 159
Montant net au 31 décembre 2019	12 211	2 703	373	1 174	16 461
Montant net au 31 décembre 2020	12 561	2 304	164	756	15 785

NOTE 8.2 PASSIFS DE LOYERS

	<i>en milliers d'euros</i>	2020
Moins de 1 an		4 806
Entre 1 et 5 ans		11 179
Au-delà de 5 ans		926
Total		16 911

NOTE 9 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 9.1 STOCKS



PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis	Marchandises	Total stocks
Montant brut au 31 décembre 2019	228 864	37 412	228 374	117 243	611 892
Variation de périmètre					
Reclassement			1 570	728	2 298
Mouvements	-62 232	-97	-43 589	-17 717	-123 636
Écarts de conversion	-4 565	-482	-7 596	-3 051	-15 694
Montant brut au 31 décembre 2020	162 066	36 832	178 759	97 203	474 860
Provisions au 31 décembre 2019	-6 341		-4 309	-11 497	-22 147
Variation de périmètre					
Reclassement			67	84	151
Mouvements	-2 379		-857	93	-3 143
Écarts de conversion	356		220	572	1 147
Provisions au 31 décembre 2020	-8 364		-4 881	-10 748	-23 993
Montant net au 31 décembre 2019	222 522	37 412	224 065	105 747	589 745
Montant net au 31 décembre 2020	153 702	36 832	173 878	86 455	450 867

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériel donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

Les mouvements de la période intègrent une provision pour dépréciation à hauteur de 3,0 millions d'euros, à la suite de la décision de fermer le site de Waco (États-Unis). Cette charge est enregistrée dans les autres charges opérationnelles non courantes.

NOTE 9.2 CRÉANCES CLIENTS



PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues (note 13.1.2).

CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2019	385 352	-4 914	380 438
Variation de périmètre			0
Reclassement	-105	196	91
Mouvements	-73 369	-60	-73 429
Écart de conversion	-7 287	219	-7 068
Total au 31 décembre 2020	304 592	-4 559	300 032

CRÉANCES NON COURANTES

Les créances non courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son en-cours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

PROGRAMME DE WHOLESAL

Le groupe dispose d'un programme de financement des créances de ses distributeurs. Ce programme est mis en place dans un cadre strict entre plusieurs sociétés du groupe, leurs distributeurs et un organisme de financement. Il est basé sur la cession de créances non escomptées et permet au groupe de se faire payer à la date d'échéance de la facture par la banque et au distributeur de négocier avec la banque un financement. Ainsi, les créances sont maintenues en créances opérationnelles dans la rubrique « Clients » jusqu'au paiement par l'organisme financier. Le risque est transféré à l'organisme de financement sans recours possible, sauf si les créances cédées dépassent les lignes de crédit négociées. Ce programme inclut également une assurance-crédit.

Les créances cédées qui ne sont pas déconsolidées et donc inscrites en créances clients au 31 décembre 2020 s'élèvent à 17,1 millions d'euros contre 27,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le total de l'en-cours auprès de l'organisme financier est de 42,8 millions d'euros contre 80,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Il n'existe pas de risque de recours sur les créances échues au 31 décembre 2020.

NOTE 9.3 AUTRES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Mouvements	Écart de conversion	31 décembre 2020
Créances fiscales et sociales	17 037		1 972	-1 112	17 899
Autres créances	8 226		137	-305	8 057
Avances et acomptes sur commandes	3 893		410	-405	3 899
Charges constatées d'avance	13 422		407	-458	13 373
Total autres créances courantes	42 579	0	2 926	-2 278	43 227
Autres créances non courantes	517		-41	-47	429
Total autres créances non courantes	517		-41	-47	429
Total autres créances	43 096	0	2 885	-2 326	43 656

NOTE 9.4 DETTES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Variation de périmètre	Mouvements	Écart de conversion	31 décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	253 446		-35 444	-2 114	215 887
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>86 553</i>		<i>-8 732</i>	<i>-1 539</i>	<i>76 284</i>
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	<i>44 920</i>		<i>-3 608</i>	<i>-1 490</i>	<i>39 820</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>20 441</i>		<i>-1 422</i>	<i>-1 066</i>	<i>17 954</i>
Autres dettes d'exploitation	151 914	0	-13 761	-4 095	134 058
Dettes fournisseurs d'immobilisations	5 665		-3 593	-10	2 062
Autres dettes	157 579		-17 354	-4 105	136 120
Autres dettes non courantes	3 088		-737	-220	2 130
Total dettes d'exploitation	414 112		-53 536	-6 439	354 137

NOTE 9.5 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
+ Variation des stocks	1 275	-126 778
+ Variation des créances	11 297	-70 106
dont Clients	10 734	-73 427
dont Créances de financement des ventes	-290	423
dont Autres créances	852	2 898
- Variation des autres passifs courants	-43 562	-50 441
dont Fournisseurs et comptes rattachés	-46 818	-35 444
dont Autres dettes courantes d'exploitation	3 395	-14 638
dont Autres dettes non courantes	-67	-359
Total variation du besoin en fonds de roulement*	56 134	-146 444

* Définition du BFR dans la partie 8.5 du rapport

Le coût financier sur l'année 2020 est quasi nul.

PROGRAMME FLOOR PLAN

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces floor plans, les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,3 million d'euros sur l'exercice 2020 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

NOTE 10 LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 10.1 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2020.

NOTE 10.1.2 TITRES D'AUTOCONTRÔLE



PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisation au 31 décembre 2019	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2020	% du capital
DÉTENTION À L'OUVERTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	13 515		15 562	
SOMME DES TITRES EN AUTOCONTRÔLE	1 394 976	3,52%	1 397 023	3,52%

Le coût d'acquisition des titres achetés et le produit de la cession des titres vendus ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 10.2 RÉSULTAT PAR ACTION



PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	95 625	39 581
<i>Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)</i>	39 668	39 668
<i>Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)</i>	1 401	1 396
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 267	38 272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN EUROS)	2,50	1,03
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	95 625	39 581
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)</i>	38 267	38 272
<i>Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)</i>	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 267	38 272
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	2,50	1,03

NOTE 11 PROVISIONS

NOTE 11.1 PROVISIONS



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION/INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	Total provisions
<i>en milliers d'euros</i>				
31 décembre 2019	20 216	6 347	41 263	67 826
Dont part - d'un an	15 587	2 934	443	18 964
Dont part + d'un an	4 629	3 413	40 820	48 862
Augmentation	9 396	1 756		11 152
Reprise de provision utilisée	-7 013	-1 851		-8 864
Reprise de provision non utilisée	-1 184			-1 184
Variation			80	80
Recyclage			902	902
Variation du périmètre				0
Reclassement	-21		-768	-789
Écart de conversion	-377	-295	-891	-1 563
Au 31 décembre 2020	21 017	5 957	40 586	67 560
Dont part - d'un an	16 689	3 289	425	20 403
Dont part + d'un an	4 328	2 668	40 161	47 157

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappel de matériel à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques comprennent une provision de 1,2 million d'euros au titre du litige pour contrefaçon dont 0,2 million d'euro suite à la décision de justice du 26 février 2021 (voir note 11.2) et 1,0 million d'euros de frais d'avocat.

NOTE 11.2 SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, des sociétés du groupe Manitou ont été assignées par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 à 50 millions d'euros. Les demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales, la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen, en France et au Royaume-Uni, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros, porté ensuite à 100 millions d'euros dans ses dernières conclusions communiquées en mai 2020. L'assignation relative à ce troisième brevet a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

En 2018, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

En France, dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

À l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets en remplacement des interdictions. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB demandait quant à elle que cette garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets) sur la base de l'expertise qu'elle avait produite évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le

préjudice allégué par le demandeur concernait le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

En 2020, la procédure judiciaire sur le litige au fond relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie. Le 26 février 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé, en première instance, sur la partie française relative à ces deux premiers brevets.

Aux termes de cette décision, le tribunal a annulé intégralement la partie française du deuxième brevet, privant d'effet l'ordonnance d'interdiction provisoire du 31 janvier 2019 qui avait été prononcée à l'encontre de Manitou BF.

Le tribunal a également annulé la partie française du premier brevet dans la majeure partie de ses revendications. Le tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française de ce premier brevet par trois modèles de matériel d'une ancienne configuration qui n'est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu'elle n'a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n'est plus commercialisée.

Compte tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le tribunal a condamné Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150 000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d'euros. La décision du tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l'action du demandeur et exposé le caractère disproportionné de ses demandes.

Au Royaume Uni, la procédure n'a pas progressé au cours de l'année 2018, JCB n'ayant effectué aucune diligence à cet effet. Une audience de procédure (« Case management conference ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB ait finalement effectué les diligences qui lui incombent. Le calendrier du litige a été établi. Toutefois, l'audience initialement prévue en octobre 2020 a été reportée en raison de l'allongement de la durée du procès, résultant de l'ajout du troisième brevet dans la procédure, la première date disponible étant en novembre 2021.

En Italie, la procédure au fond relative à ces deux premiers brevets reste dans une phase préliminaire, la nomination d'un expert judiciaire a été prononcée fin 2019 et les mesures d'expertise judiciaire sont toujours en cours à la date d'arrêtés des comptes.

En Italie, JCB avait également sollicité des mesures d'interdiction provisoire à l'encontre de la filiale italienne de Manitou sur le deuxième et le troisième brevets. Cette demande a été rejetée par les tribunaux italiens par décision du 30 janvier 2020. JCB n'a pas fait appel de cette décision.

Suite à la décision du tribunal judiciaire de Paris du 26 février 2021, qui conforte les positions du groupe, une provision de 0,2 million d'euros a été enregistrée au titre du premier brevet et aucune provision n'a été comptabilisée au titre du deuxième brevet.

Pour le troisième brevet, en l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est toujours difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette demande n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Le groupe continuera à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur ces trois brevets.

NOTE 12 IMPÔTS



PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend ce qui suit :

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice et est déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période en cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a, par ailleurs, considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Impôts » du compte de résultat.

NOTE 12.1 VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31 décembre 2019	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2020
Impôts courants							
Actifs	7 990						13 777
Passifs	4 087						1 139
TOTAL	3 903	0	-22 132	30 876	-4	-5	12 638
Impôts différés							
Actifs	17 581						14 829
Passifs	1 751						2 841
TOTAL	15 830	0	-2 719	0	-311	-813	11 987

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	2019	2020
Impôts différés enregistrés dans les réserves - OCI	345	157
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instruments de couverture de taux d'intérêt	1 240	-1 124
Autres	-290	154
TOTAL	1 295	-813

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt adoptée initialement dans la loi de finances 2017 et modifiée par la suite, soit un taux de 28 % en 2020 puis de 25 % en 2022.

NOTE 12.2 IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2019	2020
Impôts courants	-44 019	-22 132
Impôts différés de la période	-366	-1 585
Changement de taux d'impôts différés	-351	383
Perte de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)	-246	-1 517
Total d'impôts différés	-963	-2 719
TOTAL	-44 982	-24 851

NOTE 12.3 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	138 548	63 465
Taux d'impôt légal en France	34,44%	32,02%
Charge d'impôt théorique de l'exercice	-47 716	-20 321
Autres impôts	-4 092	-2 790
Dépréciation d'actifs	0	-819
Différences permanentes	-914	785
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)	-351	383
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)	-246	-1 517
Différences de taux (local / groupe) et autres	8 337	-572
Total - impôts sur le résultat	-44 982	-24 851
Taux d'impôt effectif		39,16%

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 32,02 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 31 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux (local/groupe), pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	2020
Manitou BF	-446
Manitou Italia	738
Etats-Unis	-1 830
Manitou UK	360
Manitou Vostock	814
Manitou Benelux	188
Autres pays	449
TOTAL	273

Sur la période, le taux d'impôt ressort à 39,2 % contre 32,5 % au 31 décembre 2019. Cette hausse du taux d'imposition s'explique par la contribution plus élevée de Manitou BF dans le résultat, par le poids relatif de la CVAE plus important compte tenu de la baisse du résultat du groupe et, d'autre part, par la non-activation de déficits fiscaux en Inde et au Brésil pour un impôt estimé à 1,6 million d'euros. Ces déficits n'ont pas été activés compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité dans un délai proche. Une charge de 0,8 million d'euros pour la dépréciation d'impôts différés actifs devenus irrécouvrables a également été comptabilisée pour les filiales américaines.

Au 31 décembre 2020, le groupe a activé les pertes de l'année des filiales aux États-Unis à hauteur de 1,2 million d'euros. La récupération est fortement probable sur la base d'un budget, avec un apurement dans un délai de deux ans maximum.

NOTE 12.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - Actif / (Passif)</i>	Différences temporelles au 31 décembre 2019	Impôts différés au 31 décembre 2019	Différences temporelles au 31 décembre 2020	Impôts différés au 31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	-1 607	-313	-1 443	-248
Immobilisations corporelles	-32 338	-7 571	-15 887	-4 075
Locations financement	-9 726	-1 411	473	490
Engagements envers le personnel	34 067	8 591	36 517	9 457
Provisions	34 366	8 804	23 710	5 582
Stocks & créances	-85	2 100	-16 678	-2 325
Divers	9 692	2 781	2 008	95
Sous-total	34 370	12 980	28 699	8 977
Crédit d'impôts		1 130		1 269
Déficits fiscaux reportables		1 720		1 742*
Total		15 830		11 987

* dont 1 656 k€ Manitou Americas et 86 k€ Marpoll

NOTE 13 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 13.1 RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

NOTE 13.1.1 BILAN



PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1),
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2),
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
<i>en milliers d'euros</i>								
Actifs financiers non courants	4 120	3 968	73	63	6 637	7 306	10 829	11 337
Actifs financiers courants			12	13	1 922	1 855	1 933	1 868
Trésorerie et équivalents de trésorerie					22 333	120 721	22 333	120 721
Créances de financement des ventes - part non-courante			7 738	6 699			7 738	6 699
Autres actifs non courants			517	429			517	429
Clients			380 438	300 034			380 438	300 034
Créances de financement des ventes - part courante			3 024	3 163			3 024	3 163
Autres créances courantes			42 579	43 226			42 579	43 226
Total	4 120	3 968	434 380	353 626	30 891	129 882	469 391	487 476

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 13.1.2), évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 13.1.3 ci-après.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Passifs financiers non courants		149 726	145 089
Passifs de loyers non courants		12 269	12 105
Autres passifs non courants		3 088	2 130
Passifs financiers courants		64 722	17 375
Passifs de loyers courants		5 602	4 806
Fournisseurs		253 446	215 887
Autres dettes courantes		157 579	136 120
Total		646 431	533 513

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat,
- actifs financiers évalués au coût amorti,
- actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 13.2.2.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

<i>en milliers d'euros</i>	Créances de location financement	Financement des clients finaux	Total
Montant brut au 31 décembre 2019	10 762	526	11 288
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements	423	-10	413
Écart de conversion	-1 323	-44	-1 367
Montant brut au 31 décembre 2020	9 862	473	10 335
Dépréciations au 31 décembre 2019		-526	-526
Variation de périmètre			
Autres	0	-0	-0
Mouvements		10	10
Écart de conversion		44	44
Dépréciations au 31 décembre 2020		-473	-473
Montant net au 31 décembre 2019	10 762	0	10 762
Montant net au 31 décembre 2020	9 862	0	9 862
	Dont :	part non courante	6 699
		part courante	3 163

Une dépréciation est calculée en fonction des données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - Net	6 699	5 200	1 272	226
Financement des clients finaux - Net				
Créances de financement des ventes - Part non courante	6 699	5 200	1 272	226

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Créances de financement des ventes	11	10
Clients et comptes rattachés	380	300
Autres créances	43	44
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	121
Total	457	474

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les Directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance-je crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi, en 2020, aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DES DÉPRÉCIATIONS LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020						Total
	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j		
Créances clients	275 583	13 736	5 218	2 232	7 823	304 593	
Dépréciation créances clients	-118	-23	-42	-482	-3 894	-4 559	
Créances clients - Net	275 465	13 713	5 177	1 750	3 929	300 034	
Créances de financement des clients finaux					473	473	
Dépréciation créances de financement des clients finaux					-473	-473	
Créances de financement des clients finaux - Net	0	0	0	0	0	0	
Créances de location financement						0	
Dépréciation créances location financement						0	
Créances de location financement - Net	0	0	0	0	0	0	
Total	275 465	13 713	5 177	1 750	3 929	300 034	

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31 décembre 2020
Dépréciation créances clients	-4 914	-1 030	107	863	196	219	-4 559
Dépréciation créances de financement des clients finaux	-526			10		44	-473
<i>Dont</i>							0
<i>courants</i>	-526			10		44	-473
<i>non courants</i>							0
Dépréciation créances location financement							0

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2020
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global*	4 120	-83	286		-356		3 968
Dérivés		95					95
Autres actifs financiers non courants	6 709	-131		576	121		7 274
Total	10 829	-119	286	576	-235		11 337

*dont 3 890 k€ relatifs au SERP de la filiale américaine (note 6.3.1)

ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Montant net au 31 décembre 2020
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	3	2
Dérivés	486	512
Actifs financiers évalués au coût amorti	12	13
Autres actifs financiers courants	1 433	1 341
Total	1 933	1 868

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	Montant net au 31 décembre 2020
Disponibilités	16 383	110 039
Dépôts à terme et autres	5 950	10 681
SICAV monétaires & autres	0	0
Total	22 333	120 721



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Total passifs financiers courants*		64 722	17 375
Total passifs financiers non-courants*		149 726	145 089
TOTAL DETTE BRUTE		214 447	162 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-22 333	-120 721
Actifs financiers courants		-1 933	-1 868
TOTAL DETTE NETTE		190 181	39 876

*Hors IFRS 16.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019 courant	31 décembre 2020 courant
Financements à court terme et découverts bancaires		27 223	790
Emprunts bancaires		19 367	3 070
Emprunts sur locations financement		1 264	1 107
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0
Dérivés passifs - change et taux		7 362	3 100
Dettes financières à la juste valeur par résultat		0	109
Emprunts obligataires		0	0
Autres emprunts		9 506	9 199
Engagements de rachat de titres minoritaires		0	0
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		64 722	17 375
Passifs de loyers courants		5 602	4 806
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		70 324	22 182

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019 non courant	31 décembre 2020 non courant	Un à cinq ans	+ de cinq ans
Emprunts bancaires		13 228	10 260	8 083	2 177
Emprunts sur locations financement		166	124	124	0
Dettes financières relatives aux ventes avec recours			0	0	0
Dérivés passifs - change et taux			6	6	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat			776	776	0
Emprunts obligataires		128 747	128 946	24 928	104 018
Autres emprunts		6 920	4 976	4 654	322
Engagement de rachats de titres de minoritaires		665	0	0	0
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		149 726	145 089	38 572	106 517
Passifs de loyers non courants		12 269	12 105	11 179	926
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		161 995	157 194	49 751	107 443

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyen terme ou lignes de découvert bancaire) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de cinq ans, à laquelle s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'un an qui ont été activées, portant l'échéance du financement à décembre 2023.

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2020		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Revolving	17 203				EUR	Variable	
BPI 1	429	1 711	599		EUR	T4/2021	2,82%
BPI 2	600	603	581	1 184	EUR	T4/2024	4,41%
BPI 3		4 980	650	4 397	EUR	T2/2026	1,93%
BPI 4		4 980	463	4 583	EUR	T2/2029	2,20%
Australie	486	823	757	70	AUD	T2/2022	2,71%
Autres	649	131	19	25			
Total	19 367	13 228	3 070	10 260			

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de cinq ans, avec une extension possible de deux ans qui a été activée et qui porte l'échéance du financement à décembre 2023.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S2 2023
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

*définition au paragraphe 8.5 du présent document.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2020		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2015-2022		24 885		24 824	EUR	T3/2022	4,00%
Emprunt obligataire 2019-2025		9 894		9 924	EUR	T2/2025	2,35%
Emprunt obligataire 2019-2026		24 731		24 763	EUR	T2/2026	2,59%
Emprunt obligataire 2019-2027		69 238		69 435	EUR	T2/2027	2,93%
Total		128 747		128 946			

EN-COURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Le part de l'en-cours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	En-cours autorisés	En-cours utilisés	En-cours autorisés	En-cours utilisés
Financements à court terme et découvert bancaire	69 000	27 223	69 000	0
Emprunts sur locations financement	1 429	1 429	1	1
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	13 320	13 320	12 192	12 192
- Crédits renouvelables	180 000	17 203	180 000	0

VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Flux "non cash"				31 décembre 2020
				Var. de périètre	Ecart de conversion	Juste valeur	Autres et reclass.	
Emprunts bancaires - courant	A	19 367	-18 416	0	11	0	2 108	3 070
Emprunts bancaires - non courant	B	13 228	-828	0	-32	0	-2 108	10 260
Emprunts sur locations financement - courant	A	1 263	-264	0	-0	0	108	1 107
Emprunts sur locations financement - non courant	B	166	-1 115	0	-16	0	1 089	124
Emprunts obligataires - courant	A	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires - non courant	B	128 747	199	0	0	0	0	128 946
Variation des dettes financières		162 771	-20 424	0	-36	0	1 196	143 508
Autres emprunts - courant	A	9 507	51	0	-3 365	0	3 007	9 199
Autres emprunts - non courant	B	6 919	-475	0	-1 469	0	0	4 975
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	7 362	-775	0	0	-3 351	-136	3 100
Dérivés passifs - change et taux - non courant	B	0	0	0	0	0	6	6
Dettes financières à la juste valeur par résultat - courant	A	0	0	0	0	0	109	109
Dettes financières à la juste valeur par résultat - non courant	B	0	634	0	0	0	142	776
Dérivés actifs - change et taux - courant		-486	0	0	0	0	-26	-512
Dettes financières relative aux ventes avec recours		0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	665	53	0	0	0	-718	0
Variation des autres éléments		23 967	-512	0	-4 834	-3 351	2 384	17 654
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 13.1.1)								
Financement à court terme et découverts bancaires	A	27 223	-26 208	0	-225	0	0	790
Total passifs financiers courants	A	64 722	-45 612	0	-3 579	-3 351	5 195	17 375
Total passifs financiers non courants	B	149 726	-1 532	0	-1 516	0	-1 589	145 089

RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et de liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements,
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère, où les besoins de financement du groupe sont financés.

Les besoins en financement du groupe sont assurés, d'une part, au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découvert bancaire) et, d'autre part, au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification.

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2020, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 180 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 69 M€.

La dette nette* s'élève à 40 M€ au 31 décembre 2020.

CONVENTION DE CREDIT DE DECEMBRE 2016

En 2016, la société Manitou BF a aménagé et étendu son principal contrat de financement pour une période de cinq ans, auxquels s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'un an, qui ont été exercées. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2020, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

LIGNES DE DECOUVERTS BANCAIRES

Le groupe dispose de lignes de découvert bancaire qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVES

Le groupe a également mis en place des emprunts obligataires. Ainsi, en juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 105 M€. Les obligations se décomposent en

trois tranches à 6, 7 et majoritairement huit ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement.

* Termes définis au paragraphe 8.5.

NOTE 13.2 GESTION FINANCIÈRE

NOTE 13.2.1 RÉSULTAT FINANCIER



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus et les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Revenus de placements		3 047	2 566
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Ajustement de juste valeur			
Gains de change		34 215	34 403
Autres produits financiers		355	449
Total produits financiers		37 617	37 418
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement		-7 070	-6 918
Swaps de taux d'intérêt			
Pertes de change		-34 816	-38 764
Charges financières IFRS 16		-1 098	-972
Autres charges financières		-2 159	-2 080
Total charges financières		-45 144	-48 733
Résultat financier		-7 527	-11 315

Le résultat financier de la période se dégrade essentiellement du fait de la hausse des pertes de change.

NOTE 13.2.2 DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture et leur impact au compte de résultat et au bilan est fonction du type de relation de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace de la couverture des opérations commerciales, et en résultat financier pour la couverture d'opérations financières ainsi que la valeur temps de la couverture des opérations commerciales,
- couverture de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la charge financière du groupe.

Ainsi, le groupe dispose de dettes financières mises en oeuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. La variation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le résultat net et la position financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité

et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché pour couvrir le risque de variation de taux d'intérêt, notamment des contrats d'échange de taux (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le contrat de financement des caps et floors de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2020, ils ne sont pas efficaces au titre de la comptabilité de couverture, car il n'y a pas, à date, de tirage sur la ligne de crédit revolving, ni de découvert bancaire.

Les caractéristiques des caps et floors au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

CAP

	en millions d'euros	Taux moyen des CAP	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2020
Inférieur à un an		0,50%	50	0
1 à 2 ans	T4 2022	1,00%	13	0
2 à 5 ans	T4 2025			

COLLAR

	en millions d'euros	Taux moyen des COLLAR	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2020
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T4 2022	0,79%	38	0
2 à 5 ans	T4 2025	1,00%	25	0

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +0,5% des taux d'intérêt**
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31 décembre 2021	0,00%			0,00%	0
31 décembre 2022	0,00%			0,00%	-
31 décembre 2023	0,00%	39,00%	0,00%	39,00%	-
31 décembre 2024	0,00%			0,00%	-

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2020

** Sur la base du taux Euribor 3 mois de - 0,545 % appliqué au 31 décembre 2020 (soit un taux restant négatif après mise en place du test de sensibilité) : impact sur le résultat avant impôt et sans prise en compte de l'impact de options de couverture

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard à la taille respective des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2020 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des opérations de couverture de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère. En 2020, le groupe a facturé environ 32 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (17 %), en livres sterling (7 %),

en dollars australiens (3 %), et en roubles russes (3%), les autres devises étant le rand sud-africain, le dollar Singapour, la roupie indienne et le real brésilien. En 2020, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes de livres sterling, de dollars australiens, de roubles russes et de rands sud-africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2020 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31 décembre 2020

<i>Créances et dettes libellées en monnaie étrangère</i> <i>Détail par monnaie de fonctionnement</i>	AUD/EUR +5%	GBP/EUR +5%	USD/EUR +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR +5%	RUB/EUR +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	1 378	1 148	969	386	0	384	107	3
Dettes (AUD, GBP, USD)	-2	-133	-95	-2	-0	-2	-8	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	209	-97	17	0	30	2	0	0
S/ Total	1 585	918	891	384	29	384	98	3
AUD								
Créances (EUR)	-19							
Dettes (EUR)	36							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-9							
S/ Total	8							
GBP								
Créances (EUR)		-112						
Dettes (EUR)		12						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-94						
S/ Total		-194						
USD								
Créances (EUR)			-279					
Dettes (EUR)			155					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-12					
S/ Total			-136					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				0				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ Total				0				
SGD								
Créances (EUR)					-207			
Dettes (EUR)					265			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					24			
S/ Total					82			
RUB								
Créances (EUR)						-9		
Dettes (EUR)						111		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						-55		
S/ Total						47		
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							34	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							0	
S/ Total							34	
INR								
Créances (EUR)								-18
Dettes (EUR)								41
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ Total								24
TOTAL	1 593	724	755	384	112	431	132	27

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2020, le groupe détient par ailleurs des contrats de vente de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, RUB, USD et ZAR en euros pour un montant de 139,75 M€. Le groupe détient également des contrats d'achat à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD, PLN et SGD en euros pour un montant de 4,27 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour - 1,74 M€ pour les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge), et au compte de résultat opérationnel pour - 1,14 M€ pour les couvertures de juste valeur (fair value hedge).

LA POSITION NETTE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT À L'EURO EST LA SUIVANTE :

Vs EUR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
AUD	33 325	-41	33 284	-36 096	-2 812
GBP	29 693	-10 412	19 280	-91 647	-72 367
RUB	8 116	-48	8 068	-10 011	-1 943
USD	80 072	-61 353	18 718	0	18 718
ZAR	8 111	-48	8 063	-6 517	1 546
Autres monnaies	2 926	-418	2 508		2 508
Total	162 242	-72 320	89 922	-144 271	-54 349

Vs USD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	5 536	-2 952	2 584		2 584
Autres monnaies	0	-62	-62		-62
Total	5 536	-3 014	2 522	0	2 522

Vs GBP

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	3 925	-236	3 689		3 689
Autres monnaies	0	0			
Total	3 925	-236	3 689	0	3 689

Vs SGD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	3 935	-5 502	-1 567		-1 567
Autres monnaies	1 548	-799	749		749
Total	5 483	-6 301	-818	0	-818

Vs INR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	335	-786	-450		-450
Autres monnaies	1 337	-506	831		831
Total	1 672	-1 292	380	0	380

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2020, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 13.2.2 figurant dans les notes aux comptes consolidés.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31 décembre 2020		
Devises (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net	
USD	278	-7	-9	
GBP	125	3	3	
AUD	51	3	2	
RUB	43	7	5	
ZAR	18	1	1	
SGD	12	0	0	
Autres	33	-1	-5	
Total	560	6	-3	

NOTE 13.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 13.3.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Avals, cautions, nantissements		22 503	5 607
Engagements financiers (dont ventes à terme)		142 784	118 559
Engagements de reprises de matériels*		1 132	627
Autres engagements données		30	1 351
		166 449	126 144

*Engagements de reprises de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 13.3.2 ENGAGEMENTS REÇUS

	en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Engagements financiers (dont achats à terme)		1 170	7 682
		1 170	7 682

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de la sensibilité		31 décembre 2020	
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture en %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	362	0%	-18
GBP	23	0%	-1
ZAR	14	0%	-1
AUD	13	0%	-1
SGD	8	0%	-0
Autres	25	0%	-1
Total	445	0%	-21

NOTE 14 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES



PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 14.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance	Manitou Finance Ltd.	Total
31 décembre 2019	9 917	7 070	16 986
Quote-part du résultat net	452	1 231	1 683
Dividendes			
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement			
Inc. Monétaire		-392	-392
31 décembre 2020	10 368	7 909	18 277

Le groupe Manitou détient des participations dans deux filiales de financement du groupe BNP Paribas. Ces filiales proposent, à travers un contrat de coopération, des solutions de financement à l'attention des clients finaux, mais aussi des concessionnaires du groupe afin de maximiser les ventes de machines, accessoires et services associés.

Le groupe dispose de représentants au sein des organes de direction de ces deux sociétés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte confère à BNP Paribas, compte tenu des spécificités des activités de financement et du pourcentage de détention, le contrôle de ces entités à BNP Paribas.

NOTE 14.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd.		Total	
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
Quote-part de résultat	840	452	1 352	1 231	2 192	1 683
Quote-part des capitaux propres*	-2 654	-2 203	2 197	3 036	-458	833

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, net de la valeur des titres).

NOTE 14.3 DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd.	
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement
Chiffres d'affaires	3 936	3 654	5 458	4 504
Résultat net	1 715	922	2 759	2 510
Total bilan	177 334	168 323	174 458	128 598
Actif net	20 237	21 160	14 430	16 140
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%

NOTE 14.4 OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd.	
	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
Charges	1 729	2 100	1 785	802
Produits	2 843	836	154 237	75 947

Les machines faisant l'objet d'un programme de financement avec Manitou Group Finance sont généralement vendues directement aux concessionnaires par le groupe.

Au Royaume-Uni, en revanche, les produits correspondent à la vente de machines à l'organisme de financement, qui met ensuite en place un programme de financement avec les concessionnaires.

NOTE 14.5 OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2019			2020		
	Intérêts 2019	Solde au 31 décembre 2019	Prix d'acquisition 2019	Intérêts 2020	Solde au 31 décembre 2020	Prix d'acquisition 2020
Comptes courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	79	6 055		71	6 050	
Madame Jacqueline Himsworth	4	278		3	280	
Acquisition de titres de participation						
Non applicable						

NOTE 15 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	KPMG				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	165	162	33%	34%	165	162	40%	47%	0	0	0%	0%	330	324	35%	38%
Filiales intégrées globalement	340	306	67%	64%	227	182	55%	53%	20	23	100%	78%	587	511	62%	60%
Services autres que la certification des comptes																
Émetteur	0	0	0%	0%	24	0	6%	0%	0	0	0%	0%	24	0	3%	0%
Filiales intégrées globalement	0	8	0%	2%	0	0	0%	0%	0	7	0%	22%	0	14	0%	2%
SOUS-TOTAL	505	476	100%	100%	416	344	100%	100%	20	30	100%	100%	941	850	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	505	476	100%	100%	416	344	100%	100%	20	30	100%	100%	941	850	100%	100%

NOTE 16 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

LITIGE POUR CONTREFAÇON

Le 26 février 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé, en première instance, sur le contentieux en contrefaçon de la partie française de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques, initié en mai 2017 par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB) contre la société Manitou BF.

Aux termes de cette décision, le tribunal a annulé intégralement la partie française de l'un de ces deux brevets dont JCB est titulaire.

Le tribunal a également annulé la partie française du second brevet dont JCB est titulaire dans la majeure partie de ses revendications.

Le tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française du second brevet par trois modèles de matériel d'une ancienne configuration qui n'est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu'elle n'a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n'est plus commercialisée.

Compte-tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le tribunal condamne Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150 000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d'euros. La décision du tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l'action du demandeur et le caractère disproportionné de ses demandes.

Le groupe continuera ainsi à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur trois brevets qui l'opposent à JCB.

Voir également la note 11.2 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

NOUVELLE ORGANISATION DU GROUPE

À compter de janvier 2021, les anciennes divisions MHA et CEP sont regroupées dans la nouvelle division Produits présidée par Élisabeth Ausimour, membre du Comité exécutif, précédemment Présidente de la division MHA et membre du Comité exécutif.

NOTE 17 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante				
Manitou BF	Ancenis, France			
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés de production				
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100%	100%
Manitou Italia S.R.L.	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
Sociétés de distribution				
Compagnie Française de Manutention Ile-de-France	Jouy le Moutier, France	IG	100%	100%
Manitou Asia Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%
Manitou Australia Pty Ltd.	Alexandria, Australie	IG	100%	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%	100%
Manitou China Co Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%	100%
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100%	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	100%
Manitou Manutencion Espana SL	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats arabes unis	IG	100%	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%	100%
Manitou South Asia Pte Ltd.	Gurgaon, Inde	IG	100%	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	74%	74%
Manitou UK Ltd.	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%	99,4%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%	100%
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Perth, Australie	IG	50,5%	50,5%
Mawsley Machinery Ltd.	Northampton, Royaume-Uni	IG	85%	85%
Sociétés mises en équivalence				
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%	49%
Manitou Finance Ltd.	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%	49%
Autres sociétés*				
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Gehl Power Products, Inc.	Yankton, South-Dakota, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	85%	85%

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

* Holdings et sociétés sans activité

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France.

Manitou PS Ltd et Mawsley Machinery Ltd sont exemptées des exigences de la loi sur les sociétés de 2006 relatives à l'audit des comptes en vertu de la section 479A de la loi sur les sociétés de 2006.